



**Mise en place d'un mécanisme de
financement à long terme pour améliorer
l'efficacité de la gestion des AMP en
Méditerranée**

Appel à propositions et termes de référence pour une étude sur :

**L'évaluation des besoins financiers et le suivi de
l'efficacité de la gestion des Aires Marines
Protégées de Méditerranée**

18 Octobre 2018

Point de contact rrenoux@m2pa.org

APPEL A PROPOSITIONS (AP)

Le 18 Octobre 2018,

Appel à Propositions GEF-2018-1 : Evaluation des besoins financiers et suivi de l'efficacité de la gestion des Aires Marines Protégées de Méditerranée

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'Association pour le financement durable des AMP de Méditerranée (ci-après dénommée "M2PA") lance un appel à propositions (AP) pour **l'évaluation des besoins financiers et le suivi de l'efficacité de la gestion des Aires Marines Protégées.**

L'AP et les termes de référence ci-joints contiennent toutes les informations nécessaires aux offrants intéressés.

L'objectif de l'Association est la constitution d'un fonds fiduciaire environnemental dédié aux aires marines protégées de Méditerranée.

L'organisation bénéficie, entre autres, du soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (GEF) et du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) pour concevoir la structure institutionnelle, juridique et financière la plus appropriée pour gérer ce fonds et pour financer des AMP pilotes dans les pays méditerranéens, avec une priorité initiale sur des projets au Maroc, en Tunisie et en Albanie.

Cette prestation est financée par le projet GEF exécuté par M2PA et intitulé « Mise en place d'un mécanisme de financement à long terme pour améliorer l'efficacité de la gestion des AMP en Méditerranée ».

Les cabinets de conseil (consultants), doivent indiquer leur intérêt à soumettre une proposition en envoyant un courrier électronique indiquant leur intention à M. Renoux à l'adresse rrenoux@m2pa.org d'ici le 26 octobre 2018 à minuit (CET). Les offrants intéressés peuvent envoyer leurs questions à contact@m2pa.org.

Tous les offrants sont tenus de respecter les normes professionnelles les plus strictes lors de la préparation de la soumission et si sélectionnés, lors de la réalisation du travail spécifié.

Contexte général

Selon les constats de 2016 sur les AMP de Méditerranée, les 1 231 AMP et AMSC (*Autres Mesures Spatiales de Conservation*) couvrent désormais 7,14% de la Méditerranée avec une grande variété de désignations de conservation. Les désignations nationales ne représentent que 1,6% de cette superficie et les zones d'accès interdit, de non-prélèvement ou de non-pêche en représentent 0,04%¹.

S'agissant des aspects qualitatifs du système actuel d'AMP et de AMSC, de nombreux sites ne sont pas gérés de manière active et se caractérisent par l'insuffisance de la réglementation ainsi que de son application. On sait également peu de choses sur la mise en œuvre des mesures de gestion et sur leur efficacité à maintenir ou restaurer la biodiversité qu'elles visent à protéger. Il semble que les moyens humains et financiers alloués à la gestion marine soient insuffisants, ce qui compromet au final la réussite de la conservation.

Les gestionnaires d'AMP manquent actuellement de ressources techniques et financières adéquates, en particulier concernant les coûts de fonctionnement. Il est urgent de fournir à ces organismes de gestion un soutien financier à long terme en synergie avec les subventions gouvernementales et les financements de projet à court terme.

À la suite d'une étude stratégique dans ce domaine, la création d'un fonds fiduciaire environnemental a été identifiée comme le mécanisme de financement le plus approprié. L'initiative visant à mettre en place un mécanisme de financement durable des aires marines protégées de Méditerranée a été lancée conjointement par la France, Monaco et la Tunisie en octobre 2013 à Ajaccio, lors de la session de haut niveau du Congrès international des aires marines protégées (IMPAC3). Cette initiative a reçu le soutien politique des pays riverains de la Méditerranée dans le cadre de la Convention de Barcelone et de l'Union pour la Méditerranée.

Pour diriger cette initiative, le gouvernement de Monaco, la France, la Tunisie et la Fondation Prince Albert II ont créé l'Association pour le financement durable des aires marines protégées de Méditerranée (M2PA), une organisation basée à Monaco ayant pour objectif la création d'un fonds fiduciaire environnemental pour la conservation (Conservation Trust Fund - CTF) dédié aux AMP méditerranéennes.

L'Association M2PA est une plateforme de collaboration regroupant des pays (France, Monaco, Tunisie, Albanie, Maroc, Espagne) et les principaux représentants de la société civile méditerranéenne agissant pour les AMP, à savoir : MedPAN (le réseau des gestionnaires d'AMP de Méditerranée), le WWF-Méditerranée, l'UICN Méditerranée et

¹ MedPAN et. al. 2016. The 2016 status of Marine Protected Areas in the Mediterranean : Main findings. Brochure MedPAN & UN Environment/MAP - SPA/RAC

l'Initiative PIM (Petites îles de Méditerranée) ainsi que le CAR/ASP (*protocole concernant les Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique dans la Méditerranée*), la Fondation du Prince Albert II de Monaco, Le Conservatoire du Littoral et L'institut océanographique de Monaco.

L'organisation bénéficie, entre autres, du soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (GEF) et du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) pour concevoir la structure institutionnelle, juridique et financière la plus appropriée pour gérer ce CTF et pour financer des AMP pilotes dans les pays méditerranéens, avec une priorité initiale sur des projets au Maroc, en Tunisie et en Albanie.

Sur une période de 12 mois (juillet 2017 - juillet 2018), deux AMP ont été financées en tant que sites pilotes : les îles Kuriat en Tunisie et le parc national d'Al Hoceima au Maroc.

Objectifs de la prestation

L'achèvement de cette étude fournira deux informations essentielles nécessaires à la conception et à la gestion adéquates du CTF pour les AMP de Méditerranée. Premièrement, les besoins financiers des AMP participantes actuelles et potentielles seront évalués et les résultats serviront, entre autres, à définir les objectifs de capitalisation et la structure financière du CTF. Deuxièmement, la base de référence de l'efficacité de la gestion des AMP sera établie et une fois que le CTF sera pleinement opérationnel et allouera des fonds aux AMP, elle sera utilisée pour suivre et évaluer la contribution du CTF au renforcement de l'efficacité de la gestion des AMP.

Étant donné que le nombre d'AMP dans la région est relativement important et en raison de la portée de ce projet, toutes les AMP méditerranéennes ne seront pas évaluées dans le cadre de ce résultat. En conséquence, la priorité sera donnée aux AMP d'Albanie, du Maroc et de Tunisie. Ces pays sont déjà membres de M2PA et bénéficient d'un soutien institutionnel et financier. Le plan d'action M2PA (2018-2019) vise l'évaluation de 3 AMP au Maroc, 4 en Tunisie et 3 en Albanie avec une surface totale de 106 100 hectares.

Surface totale et pourcentage d'aires protégées marines et côtières dans les pays concernés par le projet

Pays	ZEE (km ²)*	TOTAL	
		Surface (km ²)	%
Albanie	11 151,96	181,45	1,63
Maroc	18 778, 41	376, 38	2, 00
Tunisie	100 550, 94	1020, 24	1, 01
TOTAL	130 481, 31	1578, 07	1, 21

** Estimation basée sur les Zones économiques exclusives mondiales (ZEE) V8 développé par l'Institut flamand de la mer*

** Voir les cartes des aires marines protégées annexées à la fin du document.*

En outre, des AMP seront évaluées dans d'autres pays éligibles au GEF/FFEM tels que l'Algérie, le Liban, le Monténégro ou la Turquie. Au besoin, d'autres AMP en dehors de ces pays seront incluses dans les évaluations afin d'améliorer la représentativité de l'ensemble de la région.

En tout une vingtaine d'AMP méditerranéennes seront concernées par cette prestation. La base de données SIG MAPAMED (Aires marines protégées en Méditerranée) développée et administrée conjointement par l'association MedPAN et le CAR/ASP recueille des informations sur les aires marines protégées de Méditerranée.

Plus d'information sur <http://rac-spa.org/fr/mapamed>

Cette prestation comporte 2 composantes principales :

COMPOSANTE 1 : Évaluation des besoins financiers des AMP

Au cours de la dernière décennie, plusieurs études ont été menées sur les besoins financiers des AMP de Méditerranée. Cependant, le grand nombre de pays évalués, l'hétérogénéité des situations et des niveaux de gestion, ainsi que la diversité des catégories de conservation compliquent l'analyse des besoins, des ressources disponibles et des déficits de financement des AMP méditerranéennes. Par exemple, l'évaluation 2006 de l'UICN sur les sources de financement durables pour les aires protégées en Méditerranée² souligne la difficulté d'obtenir des données fiables et comparables sur les ressources et les besoins nécessaires pour la gestion des aires protégées, et donc d'évaluer avec précision les besoins de financement.

Une étude commandée par MedPAN en 2012 et dirigée par Barry Spergel de la Conservation Finance Alliance³, constituait une première tentative d'estimation des besoins financiers totaux des AMP méditerranéennes. Cette étude a estimé qu'il fallait entre 7 et 12 millions d'euros (entre 8,1 et 13,9 millions de dollars) par an pour réduire l'écart des dépenses liées aux coûts récurrents de gestion des aires protégées entre les pays méditerranéens européens et non européens.

Une autre évaluation faite par Binet et al. (2015)⁴ a estimé que l'écart financier entre les besoins et les ressources disponibles pour une gestion optimale des AMP en Méditerranée serait d'environ 700 millions d'euros (813 millions de dollars) par an.

Cependant, ces résultats doivent être lus avec prudence car ils utilisent des méthodologies différentes et élaborent des conclusions basées sur des périodes de temps différentes. De plus, les résultats sont basés sur des extrapolations et ne prennent pas en compte la capacité effective des États et des acteurs locaux à opérationnaliser ces objectifs de gestion.

L'Association pour le financement durable des aires marines protégées de Méditerranée (M2PA) a pour objectif de financer les coûts de fonctionnement opérationnels tels que ceux énumérés ci-dessous :

- *le bon fonctionnement et la durabilité des processus et des organes de gouvernance ;*
- *la présence sur le terrain et la surveillance des sites,*
- *l'intégration effective de l'AMP au sein de son territoire ;*
- *les activités de suivi scientifique visant à améliorer les connaissances sur l'état de santé des écosystèmes et le suivi de ces milieux naturels*
- *les activités de restauration de l'environnement*
- *l'entretien des équipements et des installations*

² Arturo López y Sira Jiménez. 2006. Sources de financement durables pour les aires protégées de la Région Méditerranéenne. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, Fundación Biodiversidad, Madrid, Espagne et Agencia Española de Cooperación Internacional du Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación, Madrid, Espagne. 144 pages.

³ Spergel B., 2012. Conservation Finance Alliance – Med PAN, Towards a long-term sustainable funding mechanism for MPAs in the Mediterranean.

⁴ Binet, T., Díazabakana, A., Hernandez, S. 2015. Financement durable des Aires Marines Protégées en Méditerranée: analyse financière. Vertigo Lab, MedPAN, RAC/SPA, WWF Méditerranée. 118 pp.

Objectifs

Les résultats de l'étude doivent :

- aider à affiner les objectifs de capitalisation du CTF
- favoriser des stratégies de mobilisation des ressources, notamment financières
- suggérer les montants de subvention appropriés à attribuer aux sites d'AMP pilotes

La prestation fournira les livrables suivants :

1. Estimer les besoins financiers sur 5 ans pour maintenir des activités de gestion de base* dans une vingtaine d'AMP méditerranéennes cibles (en comparant les ressources disponibles et les dépenses prévues). Sur la base des plans de gestion (si disponible), l'étude mettra en évidence les différentes sources de financement (nationales/donateurs/autofinancement) afin de mieux cibler le soutien financier de M2PA.
2. Elaborer, sur la base de l'évaluation des besoins financiers, un modèle de demande de financement à utiliser par les bénéficiaires de M2PA pour solliciter le soutien de M2PA. Ce modèle servira également d'outil de *reporting* financier par M2PA pour suivre les dépenses financières engagées par les bénéficiaires pendant la durée de la subvention.
3. Développer un outil sur mesure et facile à utiliser pouvant être utilisé par les gestionnaires d'AMP pour évaluer et mettre à jour leurs besoins financiers.
4. Préparer, animer et organiser une session de renforcement des capacités des gestionnaires d'AMP sur le financement d'AMP en se basant sur des études de cas.

* Les activités de gestion de base sont définies dans les plans de gestion des AMP comme celles nécessaires pour garantir un niveau minimum de gestion efficace des AMP.

Résultats

1. **Évaluation des besoins financiers d'un maximum de 20 AMP dans les pays éligibles au GEF/FFEM¹** couvrant une période de 5 ans et présentant les coût récurrents de gestion, les différentes sources de financement et le soutien financier sollicité à M2PA
2. **Un outil/modèle de plan d'affaires prêt à l'emploi et sur mesure** pouvant être utilisé par les gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée pour mettre à jour leurs besoins financiers
3. **Modèles de demande de financement et de rapport financier M2PA**
4. **Développement de matériel de formation et de contenu pour une session de formation afin de renforcer les capacités des gestionnaires d'AMP** à évaluer leurs besoins financiers et préparer un plan d'affaires : une formation d'une demi-journée à organiser au dernier trimestre 2019 (de façon consécutive avec l'atelier de formation régional MedPAN)

¹Liste des pays cibles potentiels : Maroc, Tunisie, Albanie, Algérie, Liban, Monténégro, Turquie.

COMPOSANTE 2 : Etat initial et suivi de l'efficacité de la gestion

Un CTF devrait avoir une orientation claire et la priorité devrait être d'identifier si les initiatives ou les activités financées auront réellement un impact sur la conservation. Le succès financier d'un CTF n'a d'importance que s'il finance des activités de conservation dont on peut évaluer de manière rigoureuse les résultats.

Pour réussir et par conséquent, attirer un soutien politique, financier et des partenaires, un CTF doit démontrer la preuve de ses résultats en matière de conservation.

Ainsi, le projet effectuera une analyse de base de l'efficacité de la gestion des AMP participantes actuelles et fournira un outil sur mesure pour suivre les progrès de l'efficacité de la gestion et la mise en œuvre des activités tout au long du soutien financier que M2PA octroiera aux AMP pilotes.

Il existe plusieurs outils disponibles pour évaluer l'efficacité de la gestion, dont l'évaluation rapide et la priorisation de la gestion des aires protégées (RAPPAM)⁵, l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT)⁶, le tableau de bord permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de gestion pour les AMP⁷ et le guide pour une évaluation rapide de la gestion dans les AMP méditerranéennes⁸.

Objectifs

La prestation fournira les livrables suivants :

- 1- Une étude documentaire et une analyse des outils mentionnés ci-dessus seront effectuées afin de sélectionner la méthodologie la plus appropriée dans notre contexte. L'outil proposé permettant le suivi de l'efficacité de gestion doit être adapté au contexte méditerranéen. L'outil ainsi développé sera adapté aux besoins du CTF et sera suffisamment spécifique pour suivre les progrès en fonction du financement de M2PA.
- 2- L'état initial de l'efficacité de gestion de 20 AMP au maximum sera évalué dans les pays éligibles au GEF/FFEM¹. Ces états initiaux seront utilisés pour mesurer les améliorations de gestion dans le futur et l'efficacité du CTF. **Les AMP ciblées dans la composante 2 seront les mêmes que celles évaluées pour la composante 1 de cette prestation.** Ces sites pilotes incluront des AMP au Maroc, en Tunisie et en Albanie, avec une superficie totale de 106 100 hectares. Cette évaluation tiendra compte du plan de gestion existant de ces sites (s'ils existent).

⁵ Ervin, J. 2003. WWF: Rapid Assessment and Prioritization of Protected Area Management (RAPPAM) Methodology. WWF Gland, Switzerland.

⁶ World Bank and WWF. 2007. Management Effectiveness Tracking Tool. Reporting Progress at Protected Area Sites: Second Edition.

⁷ Staub, F. and Hatzios, M.E. 2003. Score Card to Assess Progress in Achieving Management Effectiveness Goals for MPAs. The World Bank, Washington, DC, USA.

⁸ Tempesta M., Otero M. 2013. Guide for quick evaluation of management in Mediterranean MPAs. WWF Italy, IUCN. 68 pp.

- 3- Sur la base de l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion proposé, un modèle de *rapportage* sera préparé. Il sera utilisé par M2PA comme modèle de rapport technique pour suivre les progrès et la mise en œuvre des activités par les bénéficiaires tout au long du financement de M2PA. La sélection d'un nombre restreint d'indicateurs clés est essentielle.
- 4- Sessions de renforcement des capacités/formation : les conclusions des évaluations seront présentées aux partenaires et aux gestionnaires d'AMP lors d'un atelier de retour d'expérience au début de la deuxième année du projet (dernier trimestre 2019).

¹Liste des pays cibles potentiels : Maroc, Tunisie, Albanie, Algérie, Liban, Monténégro, Turquie.

Résultats

1. Outil sur mesure d'évaluation et de suivi de l'efficacité de la gestion d'AMP
2. Etat initial de l'efficacité de la gestion établie pour un maximum de 20 AMP
3. Outil de suivi/modèle de *rapportage* de l'efficacité de la gestion
4. Sur la base de l'évaluation réalisée (études de cas), élaboration du matériel de formation et du contenu d'une session de formation sur l'efficacité de la gestion : formation de 1 ou 2 jours à organiser au dernier trimestre 2019 (de façon consécutive avec l'atelier de formation régional MedPAN).

Éléments clés pour la méthodologie

Pays cibles : Maroc, Tunisie, Albanie, Algérie, Liban, Monténégro, Turquie., et en priorité des pays de la rive sud et est de la Méditerranée

1 visite de terrain par pays ciblé

1 atelier régional de renforcement des capacités réunissant des gestionnaires d'AMP méditerranéens

Budget maximum approximatif

Maximum 9 000 \$ / 8 000 € pour définir les outils adaptés pour l'évaluation des besoins financiers des AMP et le tableau de bord sur l'efficacité de la gestion

Maximum 50 000 \$ / 40 000 € toutes taxes comprises (y compris la TVA) pour évaluer les besoins de financement et l'efficacité de la gestion de 10 AMP en Tunisie/Maroc/Albanie soit environ 4000€ par AMP pour les 2 composantes de la prestation

Maximum 50 000 \$ / 40 000 € toutes taxes comprises (y compris la TVA) pour évaluer les besoins de financement et l'efficacité de la gestion de 10 AMP dans d'autres pays méditerranéens soit environ 4000€ par AMP pour les 2 composantes de la prestation

Outre les honoraires, ce budget comprend les frais de déplacement des missions d'experts et les frais administratifs (télécommunications, secrétariat, etc.) ainsi que les frais des experts locaux pour la collecte de données dans les sites et pays pilotes.

Pilotage de l'étude et responsabilités

Cette étude est sous la responsabilité de M2PA.

La supervision de la prestation sera assurée conjointement par un comité consultatif composé des membres clés de l'initiative M2PA et le coordinateur.

Eléments fournis

M2PA facilitera les contacts avec les gestionnaires d'AMP et autres organisations nécessaires pour mener cette étude. La bibliographie non exhaustive listée ci-dessous sera remise au consultant.

- Financement d'AMP, modèle d'enquête locale par Vertigo Lab pour MedPAN
- Outil de plan d'affaires de MedPAN
- Boîte à outils CFA et autres outils CTF
- Guide pour une évaluation rapide de la gestion des AMP méditerranéennes
- Tableau de bord de la Banque mondiale
- Outil de suivi de l'efficacité de la gestion

Liens utiles

<http://rac-spa.org/fr>

<http://medpan.org>

Format des livrables

Tous les documents seront soumis **en anglais ET en français**. Les logos à inclure seront fournis par M2PA.

Calendrier préliminaire

L'étude se déroulera en 3 étapes.

Etape 1 : Réunion de lancement

Le calendrier final sera mis en place lors de la réunion de lancement. La liste définitive des AMP cibles sera présentée et validée.

Etape 2 : Prestations en Tunisie, Maroc et Albanie

10 AMP ciblées au Maroc, en Albanie et en Tunisie seront évaluées entre décembre 2018 et février 2019.

Les résultats finaux doivent être livrés avant fin mars 2019.

Les versions préliminaires pour révision doivent être livrées à l'avance afin de garantir une période de 10 jours pour les commentaires.

Etape 3 Prestations dans les autres pays méditerranéens

Dix autres AMP ciblées en Algérie, au Liban, au Monténégro, en Turquie et autres pays seront évaluées entre juin 2019 et septembre 2019.

Les résultats finaux doivent être livrés avant fin octobre 2019. Les versions provisoires pour revue doivent être livrées à l'avance afin de garantir une période de 10 jours pour les commentaires.

L'atelier régional de renforcement des capacités sera organisé au dernier trimestre 2019 (à confirmer).

Les offres

Les offres doivent être envoyées par courrier électronique à Romain Renoux à rrenoux@m2pa.org avant le **16 novembre 2018 à minuit (CET)**. Les offres doivent être signées par un représentant autorisé du soumissionnaire. Les propositions et les questions peuvent être soumises en français ou en anglais.

La prestation sera exécutée par un expert ayant une connaissance approfondie des problèmes de gestion des AMP et de l'évaluation des besoins financiers en matière de conservation et de gestion d'aires protégées en Méditerranée.

Le candidat doit présenter une proposition technique et financière précisant les pays et AMP cibles.

La répartition entre honoraires et frais remboursables doit être présentée dans le budget.

Profils souhaités :

- Au moins 10 ans d'expérience pertinente est requise
- Expert(s) en soutien aux aires protégées (et en particulier aux aires marines protégées) - idéalement avec une expérience confirmée en tant que gestionnaire(s) d'AMP
- Expert(s) en mécanisme de financement des aires protégées
- Expert(s) en formation

Chaque candidature doit inclure :

- Le(s) CV du (/des) expert(s) et les références (en rapport avec chacune des composantes de l'étude), notamment en Méditerranée
- La méthodologie proposée
- Le calendrier de réalisation (spécifique à chaque objectif)
- Le budget prévisionnel de l'offre détaillant l'allocation des fonds à différentes tâches et pour chaque objectif, y compris, sans limitation, le personnel, les déplacements, les communications et la logistique, ainsi que tout le matériel et/ou les fournitures.

Le candidat (composé d'un ou plusieurs experts) doit répondre à tous les objectifs énoncés dans le *brief*. Le candidat peut sous-traiter l'un des objectifs à un autre prestataire (composé d'un ou de plusieurs experts). Dans ce cas, le candidat doit soumettre un CV et les références des sous-traitants proposés.

Les critères de sélection

Compréhension de la portée des travaux, des problèmes et des termes de référence (5 pts)

Méthodologie et outils fournis (5 pts)

Expertise et expérience pertinente (5 pts)

Coût (5 pts)

Un jury de sélection évaluera les devis/propositions reçus en fonction des critères énoncés ci-dessus.

Une fois l'évaluation terminée, M2PA informera les soumissionnaires retenus et non retenus. Un contrat à prix fixe sera établi avec le soumissionnaire retenu en euros ou en dollars américains.

Liste chronologique des étapes de proposition

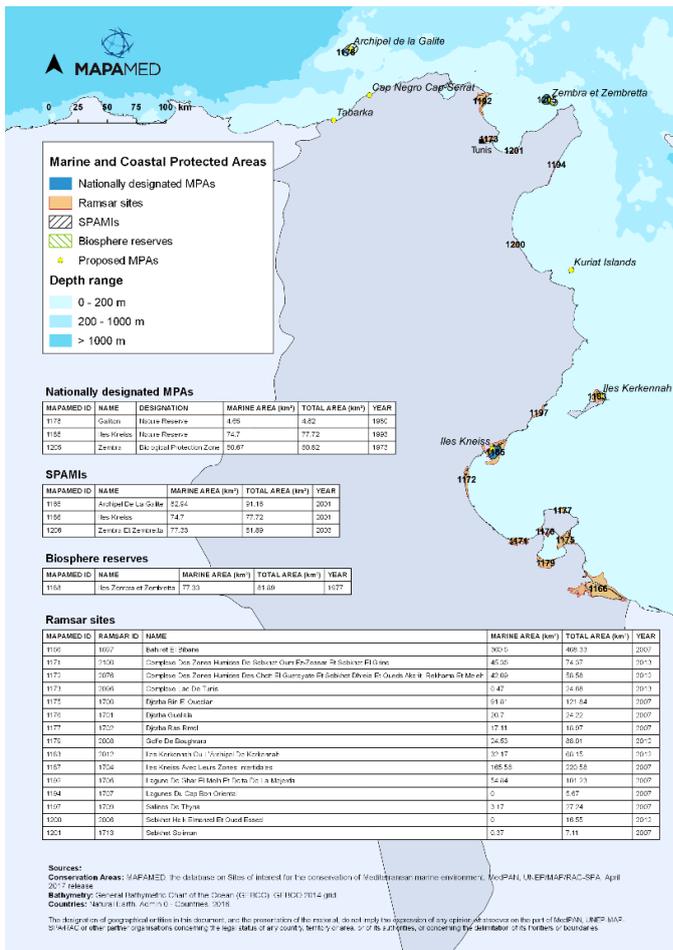
AP publié	19 octobre 2018
Date limite pour les questions écrites	1 ^{er} novembre 2018
Date d'échéance de la proposition	16 novembre 2018

Contact : rrenoux@m2pa.org

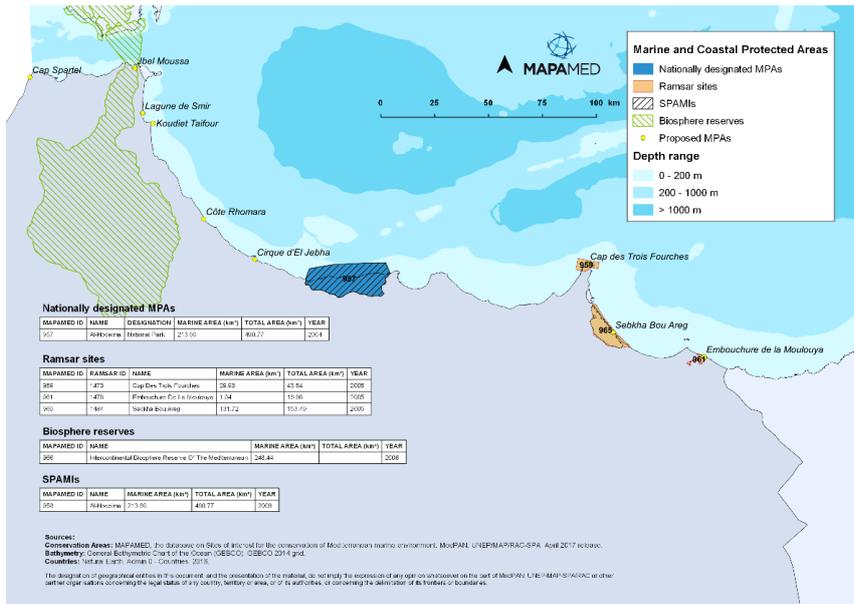
Annexes

Les cartes ci-dessous proviennent de la base de données SIG MAPAMED (Aires marines protégées en Méditerranée), qui recueille des informations sur les aires marines protégées de Méditerranée et plus généralement sur les sites présentant un intérêt pour la conservation de l'environnement marin. Elle est développée et administrée conjointement par l'association MedPAN et le CAR/ASP.

Tunisie



Maroc



Albanie

